



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Title - Sujet VHF Radio Leasing	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0127-19G408/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client W0127-19G408	Date 2018-10-02
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$EDM-607-11444	
File No. - N° de dossier EDM-8-41055 (607)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-10-09	Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Jenkinson, Lorraine	Buyer Id - Id de l'acheteur edm607
Telephone No. - N° de téléphone (587) 337-2458 ()	FAX No. - N° de FAX (780) 497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TITRE: LOCATION DE POSTES RADIO VHF PORTABLES

Cette modification doit prévoir des clarifications quant à la Demande de Proposition.

PARTIE A: QUESTIONS/REPOND

Q4-1. Le tableau de conformité indique à la rubrique 2.1 qu'il doit y avoir un certificat d'approbation technique délivré par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDEC) ou un exemplaire du formulaire MDN 552, Demande d'octroi de fréquences avec les parties 2 à 4 dûment remplies. Le formulaire MBITR DD 1494 JF-12 (équivalent américain du document d'approbation pour utilisation) satisfait-il à cette exigence?

Rubrique	Exigence	Commentaires
2.1	Doit détenir un certificat d'approbation technique délivré par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDEC) ou présenter un exemplaire du formulaire « MDN 552, Demande d'octroi de fréquences » avec les parties 2 à 4 dûment remplies;	Le formulaire MBITR DD 1494 JF-12 (équivalent américain du document d'approbation pour utilisation) est joint en annexe. L'exigence 552 est-elle alors satisfaite?

R4-1. Le DSFG acceptera le formulaire OTAN 552 ou le formulaire DoD 1494 (qui est l'équivalent de la défense américaine du MDN 552) au lieu du formulaire MDN 552. Si le formulaire 1494 est présenté, la page 1 du formulaire MDN 552 doit également être remplie et présentée, car elle contient des renseignements importants sur le système qui manquent dans le formulaire DoD 1494 et qui sont nécessaires à l'analyse de soutenabilité.

Q4-2. Le tableau de conformité à la rubrique 2.7 indique : « doit respecter la norme MIL-STD-810G ». La norme MIL-STD-810F est-elle également acceptable? [Nom de l'entreprise] a effectué une analyse des deux normes respectives et, parmi les 14 jeux d'essais, seuls le jeu d'essai 3 « Humidité » et le jeu d'essai 6 « Vibrations » diffèrent entre les normes 810F et 810G. Selon notre évaluation, il n'y a pas de différence importante entre les deux normes pour justifier le niveau supplémentaire de certification.

Rubrique	Exigence	Commentaires
2.7	Doit respecter la norme MIL-STD-810G	Le [modèle radio] a été mis à l'essai selon la norme MIL-STD-810F, qui est fonctionnellement équivalente pour les essais applicables. Le résumé de l'essai environnemental MIL-STD-810 de [nom de l'entreprise] est joint en annexe. Cette preuve suffira-t-elle comme étant conforme à la norme 810G? Le résumé de l'essai est fourni. De plus, cette équivalence a été acceptée pour les radios VHF/UHF AM/FM So N°W8474-167196D

R4-2. Le MDN a examiné le document qui compare la norme MIL-STD-810G et la norme MIL-STD-810F ainsi que le résumé. Il y a un changement négligeable dans la norme et elle répondrait tout de même aux exigences opérationnelles. La norme MIL-STD-810F est une norme acceptable d'après le jeu d'essai et le résumé des essais.

Q4-3. Selon l'énoncé des travaux (Annexe A, sections 2.6.3 et 2.6.4), il faut en tout neuf fins de semaine d'instruction (18 jours), soit : INSTRUCTION DES UTILISATEURS : deux séances dans

une fin de semaine, une par jour à chacun des six endroits énumérés à la section 2.6.3.2 (Victoria, Vancouver, Edmonton, Calgary, Saskatoon et Winnipeg).

- 1) **INSTRUCTION DES INSTRUCTEURS** : Chaque session doit durer 15 heures réparties en deux jours par fin de semaine, à chacun des trois endroits (Vancouver, Red Deer et Winnipeg).

Toutefois, la section B.1 de l'Annexe B (BASE DE PAIEMENT) exige l'établissement d'un prix pour quatre jours d'instruction des utilisateurs et quatre jours d'instruction des instructeurs (total de huit jours).

Quel est le bon nombre de jours d'instruction?

- R4-3. Il s'agit de 6 x 2 jours d'instruction pour les utilisateurs et de 3 x 2 jours d'instruction pour les instructeurs. L'instruction des utilisateurs doit avoir lieu avant l'instruction des instructeurs puisque les candidats qui veulent suivre le cours d'instruction des instructeurs doivent d'abord avoir suivi l'instruction des utilisateurs.

Utilisateurs : 6 endroits x 2 jours chacun = 12 jours
Instructeurs : 3 endroits x 2 jours = 6 jours
Total : 18 jours

L'Annexe B – Base de paiement a été révisée.

- Q4-4. De plus, il n'y a pas de rubrique dans le tableau de la base de paiement pour les frais de voyage et autres dépenses. Faudrait-il répartir ces frais dans le taux horaire? Ils comprennent les frais de déplacement et quelques autres dépenses (location de la salle d'instruction, etc.).

R4-4. Le taux horaire ferme pour l'instruction devrait inclure les frais de voyage et les autres coûts attachés à l'instruction.

- Q4-5. Les tableaux des pages 19 et 20 de la DP sont-ils disponibles dans Microsoft Excel?

R4-5. La base de paiement n'existe pas actuellement dans une version d'Excel. Si vous possédez Adobe Acrobat DC, vous pouvez exporter l'annexe B vers Microsoft Excel. Il n'y a pas de formules dans le tableau. Cependant, la formule qui sera utilisée à des fins d'évaluation est donnée (par ex. AxBxC).

- Q4-6. Il n'y a aucun calendrier spécifique a déclaré actuellement au sein de la DP concernant la livraison du produit ou de la formation, en ce qui concerne l'annexe D – critères d'évaluation para C1. Afin de permettre la flexibilité de l'entrepreneur pour identifier les individus pour fournir de la formation du produit radio proposée, le soumissionnaire peut-il fournir les attestations, la documentation et l'expérience du personnel nécessaires 30 jours avant la livraison de la formation identifiée à l'Annexe A - Énoncé de Travail?

R4-6. Non. Comme indiqué à l'annexe D - Critères d'évaluation « La soumission doit répondre aux critères obligatoires précisés dans cette annexe. ». Les soumissionnaires doivent inclure les Qualifications de l'instructeur (expertise et expérience) avec leur soumission.

PARTIE B: RÉVISION DE DOCUMENT SOLLICITATION

B4.1 À L'ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

SUPPRIMER: **ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX** (Révisé 2018-09-19), dans son intégralité.

INSÉRER: **ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX** (Révisé 2018-09-26), aux présentes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-19G408/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2781-19G408

N° de la modif - Amd. No.
004
File No. - N° du dossier
EDM-8-41055

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm607
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

B4.2 À l'ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

SUPPRIMER: **ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT**, dans son intégralité.
INSÉRER: **ANNEXE « B » - CRITÈRES D'EVALUATION** (Révisé 2018-09-26), aux présentes.

B4.3 À l'ANNEXE « D » - CRITÈRES D'EVALUATION

SUPPRIMER: **ANNEXE « D » - CRITÈRES D'EVALUATION** (Révisé 2018-09-19), dans son intégralité.
INSÉRER: **ANNEXE « D » - CRITÈRES D'EVALUATION** (Révisé 2018-09-26), aux présentes.

Si vous avez déjà présenté votre proposition, vous voudrez peut-être y apporter des modifications. Vous pouvez présenter la nouvelle version de votre proposition dans une enveloppe scellée, par télécopieur ou par Connexion postal. Veuillez clairement indiquer le contenu sur l'enveloppe, sur la page couverture ou dans la ligne objet, selon votre méthode de présentation de votre proposition modifiée.

Toute modification à votre proposition doit parvenir au Module de réception des soumissions au plus tard à l'heure et à la date indiquées à la page 1 du présent document. Les propositions modifiées reçues après la date et l'heure de clôture seront considérées comme en retard et seront retournées à l'expéditeur sans avoir été ouvertes.

ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX
(Révisé 2018-09-26)

LOCATION DE POSTES RADIO VHF PORTABLES (3^e Division du Canada)

Section 1.0 – Portée

1.1 But. Le présent document décrit les exigences générales et particulières relatives à l'exécution complète et satisfaisante du besoin lié à la location d'appareils de communication VHF dans un environnement d'opérations et d'engagements du Ministère de la Défense nationale (MDN).

1.2 Contexte. La 3^e Division du Canada (3 Div C) a besoin de louer de l'équipement à court terme. L'équipement doit interopérer dans un mode non sécurisé avec d'autres radios militaires dans la même bande de fréquences, conformément aux exigences techniques. Le matériel prendra en charge les communications débarquées, à courtes et moyennes distances, avec d'autres sections débarquées ou avec des plateformes d'appui embarquées. Une plateforme non sécurisée est suffisante pour appuyer la Réserve de l'Armée de terre dans de nombreux milieux d'instruction individuelle et collective. La durée de la location serait d'un an, avec trois options supplémentaires d'un an.

1.3 Terminologie

CCMSE - Centre de coordination de la mise en service de l'équipement

FAC – Forces armées canadiennes

FEO – Fabricant d'équipement d'origine

ISDEC – Innovation, Sciences et Développement économique Canada

VHF – très haute fréquence (de 30 à 300 MHz). Le besoin porte sur le segment de 30 à 88 MHz de cette bande.

Section 2.0 – Exigences

2.1 Tâches. Location de 120 radios VHF portables, avec une option de 60 radios de plus. Voir les spécifications de rendement complètes à l'annexe 1 – Tableau de conformité.

2.2 Responsabilités des FAC

2.2.1 Les FAC fourniront les installations ou la salle de classe pour les séances d'instruction aux emplacements suivants : Victoria, Vancouver, Edmonton, Calgary, Saskatoon et Winnipeg.

2.6 Responsabilités de l'entrepreneur

2.6.1 L'équipement défectueux doit être remplacé dans les 96 heures suivant sa réception par l'entrepreneur. Le Canada doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux aux locaux de l'entrepreneur pour leur remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux qui sont remplacés ou rectifiés, au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada.

2.6.2 Le remplacement de l'équipement perdu ou brisé non couvert par la garantie sera effectué à un maximum de 75 % du coût publié de l'équipement.

2.6.3 L'entrepreneur offrira les sessions d'instruction des utilisateurs, comme suit :

2.6.3.1 en anglais (obligatoire);

2.6.3.2 sessions d'instruction à l'emplacements suivants : Victoria, Vancouver, Edmonton, Calgary, Saskatoon et Winnipeg;

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-19G408/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2781-19G408

N° de la modif - Amd. No.
004
File No. - N° du dossier
EDM-8-41055

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm607
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
- 2.6.3.4** en fin de semaine seulement (samedi et dimanche), 7,5 heures par jour, de 8 h à 16 h, dans les 30 jours suivant la livraison des radios VHF;
 - 2.6.3.5** Chaque séance formera 15 utilisateurs sur l'exploitation, la programmation et l'entretien de routine;
 - 2.6.3.6** Il y aura deux sessions dans une fin de semaine (une session par jour) à chaque emplacement indiqué au point 2.6.3.2.
- 2.6.4** L'entrepreneur offrira les sessions d'instruction des instructeurs, comme suit :
- 2.6.4.1** en anglais;
 - 2.6.4.2** dans les installations de l'entrepreneur ou dans une salle de classe louée par celui-ci;
 - 2.6.4.3** sessions données aux emplacements suivants (ou au plus à 150 km de ceux-ci) : Vancouver, Red Deer et Winnipeg;
 - 2.6.4.4** en fin de semaine seulement, dans les 30 jours suivant la livraison des radios VHF;
 - 2.6.4.5** chaque session comprendra six instructeurs en formation en vue d'offrir l'instruction future aux utilisateurs sur l'exploitation, la programmation et l'entretien des radios;
 - 2.6.4.6** Chaque session sera d'une durée de deux jours, pour un total de 15 heures.

Section 3.0 – Produits livrables

- 3.1** Qualifications de l'instructeur (formation et expérience)
- 3.1.1** Le soumissionnaire doit inclure le C.V. du ou des instructeurs et tout autre document qui démontre ce qui suit :
- a. formation reçue sur le modèle de radio proposée, reconnue par le fabricant de l'équipement et pour laquelle une preuve de certification est disponible.
- OU
- b. un an d'expérience avérée relativement au modèle de radio proposé, à titre de représentant de produit ou d'instructeur.
- 3.1.2** Formulaire DND 552, parties 2 à 4, ou Certificat d'approbation technique délivré par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDEC).
- 3.1.3** Les radios doivent être livrées au CCMSE à la BFC Edmonton.

Appendice 1 de l'annexe A – Tableau de conformité – Spécifications de rendement obligatoires minimales

	Exigence
1	Exigence technique générale
1,1	Un (1) pavé qui contrôle les fonctions de la radio, intégré ou situé sur le combiné.
1,2	Un (1) casque téléphonique qu'on peut porter sous le casque protecteur (pas de bande rembourrée sur le dessus de la tête qui empêcherait le port du casque). La monture de l'écouteur et du micro ne peut comprendre de bande qui nuit au port et au rendement du casque du soldat.
1,3	Un (1) étui ou une structure de transport
1,4	Une (1) antenne-fouet d'un mètre (+/- 10 cm) qui peut recevoir et transmettre dans l'ensemble de la bande de fréquences indiquée au point 2.3.
1,5	Deux (2) batteries rechargeables pour la radio.
1,6	Un manuel de l'opérateur, en format papier ou PDF, en anglais. Si une version électronique est offerte, elle doit être disponible par téléchargement ou sur un appareil de stockage USB.
1,7	Au moins 24 trousse de programmation (logiciels et câbles).
1,8	Au moins 48 postes de recharge de piles à une baie.
1,9	Au moins douze (12) postes de recharge de piles à multiples baies (au moins six baies chaque).
2	Exigences techniques détaillées
2,1	Doit détenir un certificat d'approbation technique délivré par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDEC) ou présenter un exemplaire du formulaire DND 552, Demande d'octroi de fréquences avec les parties 2 à 4 dûment remplies ; <i>OR NATO 552 form or the MBITR DD Form 1494 JF-12 form (which is the US military equivalent of DND 552) in lieu of DND 552. If the 1494 form is submitted, page 1 of the DND 552 shall also be completed and submitted, as it contains important system information missing from DoD 1494.</i>
2,2	Doit fonctionner à des températures variant de -30 ° à +60 ° Celsius.
2,3	Doit fonctionner à des fréquences de 30 à 88 MHz.
2,4	Doit avoir une puissance de sortie de 5 W : la puissance de sortie peut être fixe ou modifiable, mais doit atteindre au moins 5 W.
2,5	Le récepteur radio doit être assez sensible pour permettre des communications à une portée minimale de 5 km en visibilité directe, dans la largeur de bande précisée et à une puissance d'émission de 5 W dans des conditions normales (c.-à-d. sans obstacle comme des montagnes, des vallées, une végétation dense ou de hauts édifices et sans brouillage électrique).es;
2,6	Ne doit pas peser plus de 1,5 kg, bloc-piles inclus.
2,7	Doit respecter la norme MIL-STD-810G <i>OR MIL-STD-810F</i> ;

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W0127-19G408/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W2781-19G408

N° de la modif - Amd. No.

004

File No. - N° du dossier

EDM-8-41055

Id de l'acheteur - Buyer ID

edm607

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2,8	Doit offrir au moins 10 canaux préprogrammables.
2,9	Doit utiliser un espacement de 25 kHz.
2,10	Doit utiliser la modulation FM numérique (F3E).
2,11	Doit être compatible avec la norme STANAG 4204, silencieux à tonalité de 150 Hz.
2,12	Doit être alimenté au moyen d'une batterie rechargeable avec un cycle de charge d'au moins 8 heures, en fonction d'un cycle d'utilisation de 5,5/90 (émission/réception/attente).
2,13	Ne doit pas être classé comme matériel cryptographique contrôlé (CCI) e ne doit donc pas contenir d'élément cryptographique de type 1. Une fonction de chiffrement commerciale (p. ex., AES 256) sera acceptée, mais n'est pas requise.
3	Garantie
3,1	Garantie standard pour la durée de la location. Couvre toutes les pièces.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-19G408/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2781-19G408

N° de la modif - Amd. No.
004
File No. - N° du dossier
EDM-8-41055

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm607
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT
(Révisé 2018-09-26)

- Les prix unitaires fermes doivent comprendre tous les coûts liés à la prestation de l'article conformément à l'annexe « A », Énoncé des travaux, ci-jointe, et rester fermes pendant la durée de le contrat et les périodes prolongée.
- La période de location débute le jour de l'acceptation du matériel et se termine 12 mois plus tard avec trois périodes prolongée d'une année supplémentaire chacune.
- Les prix unitaires fermes n'incluent pas la TPS; celle-ci est ajoutée à la facture à titre d'article distinct.
- Les prix unitaires fermes doivent être en dollars canadiens.
- Les utilisations estimatives indiquées visent uniquement à fournir un outil d'évaluation et sont fondées sur la meilleure estimation possible; elles ne reflètent pas l'utilisation réelle prévue et n'engagent en rien le Canada.
- Tous les articles doivent être remplis pour que la soumission soit jugée recevable. Si un article n'est pas rempli, le prix correspondant sera considéré comme étant nul aux fins de l'évaluation.

B.1 Période 1 - l'année de Contrat - de date d'émission pour une période de douze mois.								
Art.	Description	Qté	Unité	Période		Prix unitaire ferme		Prix calculé
		(A)		(B)		(C)		(A x B x C)
1.	Location d'ensemble de radios VHF portatif selon la section 2.0 de l'annexe A.	120	ensemble	12	mois	\$	Prix mensuel ferme par ensemble	\$
2.	Livraison de 120 ensembles, destination FAB, conformément à la clause 6.14 Instructions d'expédition - livraison à destination du document de demande de soumissions.	1	lot	1	une fois	\$	Prix de lot ferme	\$
		(A)	(D)	(B)		(C)		(AxDxBxC)
3.	Entraînement pour 15 usagers à la fois, pendant 2 jours, 7.5 heures par jour, les fins de semaine, en anglais. Selon les sections 2.6.3 de l'annexe A.	6	2 day sessions	7.5	heures par jour	\$	Taux horaire ferme	\$
4.	Entraînement pour 6 instructeurs à la fois, pendant 2 jours, 7.5 heures par jour, les fins de semaine, en Anglais. Selon la section 2.6.4 de l'annexe A.	3	2 day sessions	7.5	heures par jour	\$	Taux horaire ferme	\$
Coût estimatif total - Période 1 - l'année de Contrat:								\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-19G408/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2781-19G408

N° de la modif - Amd. No.
004
File No. - N° du dossier
EDM-8-41055

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm607
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

B.2 Délai des l'options								
Art.	Description	Qté	Unité	Période		Prix unitaire ferme		Prix calculé
		(A)		(B)		(C)		(A x B x C)
B.2.1 Période 2 - année d'option 1 - (les dates précises seront à déterminer.)								
	Location d'ensemble de radios VHF portatif selon la section 2.0 de l'annexe A.	120	ensemble	12	mois	\$	Prix mensuel ferme par ensemble	\$
B.2.2 Période 3 – année d'option 2 - (les dates précises seront à déterminer.)								
	Location d'ensemble de radios VHF portatif selon la section 2.0 de l'annexe A.	120	ensemble	12	mois	\$	Prix mensuel ferme par ensemble	\$
B.2.3 Période – année d'option 3 - (les dates précises seront à déterminer.)								
	Location d'ensemble de radios VHF portatif selon la section 2.0 de l'annexe A.	120	ensemble	12	mois	\$	Prix mensuel ferme par ensemble	\$
Coût estimatif total - Délai de l'options:								\$
B.3 Quantité Optionnelle								
Art.	Description	Qté	Unité	Période		Prix unitaire ferme		Prix calculé
		(A)		(B)		(C)		(A x B x C)
1.	Location d'ensemble de radios VHF portatif selon la section 2.0 de l'annexe A.	60	ensemble	12	mois	\$	Prix mensuel ferme par ensemble	\$
2.	Livraison de 60 ensembles, destination FAB, conformément à la clause 6.14 Instructions d'expédition - livraison à destination du document de demande de soumissions.	1	lot	1	une fois	\$	Prix de lot ferme	\$
Coût estimatif total - Quantité Optionnelle :								\$
B.4 Prix évalué de la soumission								
Pour fin d'évaluation seulement, le prix évalué de la soumissionner égale à la somme des trois sections B.1 + B.2 + B.3 de cette annexe comme suit:								
	Section	Titre						Total
	B.1	Coût estimatif total - Période 1 - l'année de Contrat:						\$
	B.2	Coût estimatif total - Délai de l'options:						\$
	B.3	Coût estimatif total - Quantité Optionnelle :						\$
PRIS TOTAL DE LA SOUMISSION:							\$	
	Taxe sur les produits et services:						5%	\$

ANNEXE « D » - CRITÈRES D'EVALUATION (Révisé 2018-09-26)

La soumission doit répondre aux critères obligatoires précisés dans cette annexe. Les soumissions qui ne répondent pas aux critères obligatoires seront déclarées non recevables. Chaque critère obligatoire devrait être traité séparément.

Si les documents techniques à l'appui mentionnés ci-dessous n'ont pas été fournis à la clôture des soumissions, l'autorité contractante avisera le soumissionnaire qu'il doit fournir des documents à l'appui dans les deux (2) jours ouvrables qui suivent l'avis. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante dans ce délai aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable et qu'elle ne sera pas étudiée davantage.

C.1 Qualifications de l'instructeur (expertise et expérience)

1. Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission le curriculum vitæ des instructeurs ainsi qu'un autre document afin de montrer que ceux-ci :
 - a. ont reçu une formation sur le modèle de radio proposé qui est reconnue par le fabricant d'équipement d'origine (FEO) et pour laquelle une preuve de certification est disponible;OU
 - b. possèdent une année d'expérience confirmée en tant que représentant ou instructeur pour le modèle de radio proposé.
2. Pour que la formation réglementaire puisse être considérée, les documents suivants doivent être fournis :
 - a. Une certification écrite comme quoi la personne a suivi la formation officielle dans le domaine des ensembles radios précisés dans la présente demande.

Les informations suivantes devraient également être fournies : le nom de l'établissement; le titre des cours suivis; et le nombre d'heures d'instruction théorique et pratique.

C.2 – Spécifications obligatoires minimales en matière de rendement :

Une liste complète des spécifications obligatoires minimales en matière de rendement est détaillée ci-dessous dans la matrice de conformité. Les soumissionnaires doivent démontrer clairement qu'ils se conforment à chaque spécification obligatoire.

1. Les soumissionnaires **doivent** montrer qu'ils se conforment aux spécifications en indiquant dans la matrice de conformité si le produit offert « respecte » ou ne « respecte pas » chaque spécification de rendement.
2. On demande aux soumissionnaires d'indiquer comment ils respectent chaque spécification de rendement en consignnant cette information dans la colonne *Spécification de rendement offerte* de la matrice de conformité.
3. On demande que la documentation technique justificative, y compris, sans s'y limiter, les fiches signalétiques, les brochures techniques, les photographies ou les illustrations, accompagne la soumission à la clôture de la période de présentation des soumissions et comporte un renvoi sur la matrice de conformité pour chaque spécification de rendement pour souligner où, dans la documentation technique à l'appui, la conformité est démontrée. Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que la documentation technique justificative soumise fournit suffisamment de détails pour prouver que les produits proposés satisfont aux exigences de la spécification de rendement. Si aucun document technique justificatif publié n'est disponible, le soumissionnaire devrait

préparer un exposé écrit avec une explication détaillée de la façon dont sa proposition est conforme sur le plan technique.

4. Les soumissionnaires doivent adresser leurs préoccupations relatives aux spécifications de rendement par écrit à l'autorité contractante avant la date de clôture de la période de présentation des soumissions, comme il est souligné dans la demande de soumissions.
5. À défaut de satisfaire à chacune des spécifications de rendement obligatoires, la soumission sera jugée non recevable et rejetée d'emblée.

Le Canada évaluera uniquement la documentation qui accompagnera la soumission du soumissionnaire. Il n'évaluera pas les renseignements, comme les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver des renseignements supplémentaires, ou les manuels ou brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission.

MATRICE DE CONFORMITÉ – SPÉCIFICATIONS OBLIGATOIRES MINIMALES DE RENDEMENT

	Exigences	Spécification en matière de rendement respectée?	Spécification de Rendement offerte :	Renvoi :
		Indiquer oui ou non	Le soumissionnaire doit indiquer en quoi il respecte la spécification de rendement en consignnant ces renseignements dans cette colonne	Dans cette colonne, les soumissionnaires doivent indiquer à quel endroit dans leur document technique justificatif cette spécification de rendement est démontrée.
1	Exigence technique générale			
1.1	Un (1) pavé qui contrôle les fonctions de la radio, intégré ou situé sur le combiné.			
1.2	Un (1) combiné convenant au port sous le casque, c'est-à-dire aucun ne casque d'écoute coussiné sur la tête nuisant au port d'un casque. Le support permettant de maintenir en place les écouteurs et le microphone ne peut pas être muni d'un bandeau qui nuit au port d'un casque par un soldat;			
1.3	Une (1) structure de portage ou sac de transport;			
1.4	Une (1) antenne fouet de 1 mètre (± 10 cm) pouvant recevoir et transmettre l'ensemble de la bande de fréquences demandée à l'exigence 2.3 (plus bas);			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-19G408/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2781-19G408

N° de la modif - Amd. No.
004
File No. - N° du dossier
EDM-8-41055

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm607
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1.5	Deux (2) ensembles de batteries rechargeables nécessaires au fonctionnement de la radio			
1.6	Un (1) manuel de l'opérateur, en format papier ou PDF, rédigé en anglais. Le manuel fourni en version électronique doit pouvoir être téléchargé ou être disponible sur un périphérique de stockage USB;			
1.7	Au moins vingt-quatre (24) trousse de programmation (logiciel et câbles);			
1.8	Au moins quarante-huit (48) postes de recharge de piles à baie unique;			
1.9	Au moins douze (12) postes de recharge de piles à baie multiple (d'au moins deux baies chacune);			
2	Exigences techniques détaillées			
2.1	Doit détenir un certificat d'approbation technique valide délivré par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDEC) ou une copie du formulaire n° 552 du ministère de la Défense nationale « Demande d'octroi de fréquences » dont les parties 2 à 4 sont dûment remplies; OR <i>NATO 552 form or the MBITR DD Form 1494 JF-12 form (which is the US military equivalent of DND 552) in lieu of DND 552. If the 1494 form is submitted, page 1 of the DND 552 shall also be completed and submitted, as it contains important system information missing from DoD 1494.</i>			
2.2	Doit fonctionner à des températures variant de -30 °C à +60 °C;			
2.3	Doit fonctionner dans la bande de fréquences de 30.10 MHz à 87.775 MHz;			
2.4	Doit avoir une puissance de sortie de 5W; la puissance de sortie peut être réglable ou fixe mais doit permettre d'atteindre le minimum de 5 W.			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0127-19G408/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W2781-19G408

N° de la modif - Amd. No.
004
File No. - N° du dossier
EDM-8-41055

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm607
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2.5	Le récepteur radio doit être suffisamment sensible pour permettre de communiquer dans un rayon de 5 km en visibilité directe au moyen de la largeur de bande de fréquence précisée et d'une puissance d'émission de 5 W dans des conditions normales, ce qui suppose l'absence d'obstacles comme des montagnes, des vallées, une végétation dense, de hauts édifices et l'absence d'interférences électriques;			
2.6	Doit être d'un poids maximal de 1,5 kg avec bloc-batterie;			
2.7	Doit satisfaire aux spécifications MIL-STD-810G OR MIL-STD-810F;			
2.8	Doit posséder au moins 10 canaux programmables;			
2.9	Doit avoir un espacement de 25 kHz;			
2.10	Doit être une modulation FM (F3E) numérique;			
2.11	Doit être compatible avec STANAG 4204, TONE 150 Hhz squelch;			
2.12	Doit être alimenté par une pile rechargeable dont le cycle de service est d'une durée minimale de 8 heures en fonction d'un cycle d'utilisation de 5/5/90 (émission/réception/attente);			
2.13	Ne doit pas être considéré comme du matériel cryptographique contrôlé (CCI) et, par conséquent, ne doit contenir aucun élément cryptographique de type 1. Une capacité commerciale de chiffrement comme celle répondant à la norme de chiffrement avancé (AES) 256 sera acceptée, bien qu'elle ne soit pas exigée.			
3	Garantie			
3.1	Garantie standard pour toute la durée de la location. Toutes les pièces doivent être couvertes.			